

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15](#)
(16)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 avril 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (130r, 131r, 132v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 avril 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48405>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 avril 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 33, rue Vivienne, Paris

Description

Résumé Sur la liquidation de la Société de colonisation europeo-américaine du Texas. Les observations de Godin sur la liquidation de la société sont ignorées par Cantagrel ; il veut l'entretenir de ses intérêts personnels dans l'affaire. Godin s'offusque de ce que des actionnaires pensent qu'il veut : « arracher quelques milliers de francs » à Cantagrel. Il considère que les petits actionnaires ne peuvent pas imposer leur point de vue aux grands actionnaires. Godin estime que Cantagrel peut devenir l'acquéreur de la société mais non au détriment des actionnaires. Godin rappelle qu'il est actionnaire pour 63 225 F (1 355 \$ d'actions à primes et 11 290 \$ d'actions à dividendes) et qu'il consent à céder ses actions à prime pour la moitié de leur valeur. Mais il ne veut pas en plus « fermer les yeux sur le prix de la vente » des terres de la société au Texas.

Notes Le 18 mars 1875, au cours de l'assemblée générale des actionnaires de la Société europeo-américaine de colonisation du Texas, François Cantagrel, agent européen de la société, expose aux actionnaires que le meilleur moyen pour liquider la société serait de la céder à un acquéreur en France avant le terme de sa dissolution et il déclare qu'il se porte lui-même acquéreur (voir en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k123825j/f252>, consulté le 15 février 2023).

Support Le texte de la lettre est barré sur les trois pages de la copie au crayon bleu et au crayon rouge. La mention « annulé | voir 133 » est manuscrite au crayon bleu en haut du folio 130r.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées [Société de colonisation europeo-américaine du Texas](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023
